

Connaissez-vous le Programme québécois de dépistage du cancer du

# sein?

Ce programme s'adresse aux femmes âgées de 50 à 69 ans.

Voici huit questions à vous poser concernant ce programme afin de faire un choix éclairé.

- 1** Quel est l'examen privilégié par le Programme québécois de dépistage du cancer du sein pour détecter une tumeur à un stade précoce et à quel intervalle est-il suggéré de passer l'examen?
  - A. La mammographie, à chaque année.
  - B. La mammographie, à tous les deux ans.
  - C. L'échographie, à tous les deux ans.
- 2** Comment puis-je participer au Programme québécois de dépistage du cancer du sein?
  - A. Lorsque j'ai entre 50 et 69 ans et que je reçois une lettre d'invitation personnalisée qui me sert d'ordonnance médicale pour une mammographie de dépistage.
  - B. Lorsque j'ai entre 50 et 69 ans et que j'ai une ordonnance médicale pour une mammographie de dépistage.
  - C. Toutes ces réponses.
- 3** Où peut-on passer une mammographie de dépistage?
  - A. Dans une clinique de radiologie privée ou publique ou un centre hospitalier désigné comme centre de dépistage.
  - B. Dans toute clinique de radiologie privée ou publique.
  - C. Dans une clinique de radiologie privée.
  - D. Une clinique de radiologie dans un centre hospitalier.
- 4** Comment obtenir les coordonnées du centre de dépistage désigné le plus près de chez moi?
  - A. Je reçois l'information avec ma lettre d'invitation à participer au programme.
  - B. Je téléphone au centre de coordination des services régionaux de ma région.
  - C. Je vais sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux.
  - D. Toutes ces réponses.
- 5** Dois-je payer pour passer une mammographie de dépistage dans le cadre du Programme québécois de dépistage du cancer du sein?
  - A. Oui.
  - B. Non, les mammographies offertes par les centres désignés sont gratuites.
- 6** Que m'arrive-t-il si ma mammographie montre des signes anormaux ou incertains?
  - A. Le médecin que j'ai désigné et moi-même recevrons les résultats de ma mammographie.
  - B. Il faut alors procéder à des examens complémentaires pour établir le diagnostic exact.
  - C. Toutes ces réponses.
- 7** Est-ce que je peux participer au programme si je n'ai pas de médecin de famille?
  - A. Non, puisque les résultats de mes examens doivent être envoyés à mon médecin.
  - B. Oui, parce qu'il existe une liste de médecins volontaires qui peuvent recevoir mes résultats d'examen.
- 8** Le Programme québécois de dépistage du cancer du sein est-il sûr à 100 %?
  - A. Oui, il n'y a que des avantages.
  - B. Non, il comporte aussi des limites et inconvénients que je peux connaître en consultant le site Internet du Programme québécois de dépistage du cancer du sein au [www.msss.gouv.qc.ca/mammographie](http://www.msss.gouv.qc.ca/mammographie).

La décision vous appartient.  
**Informez-vous!**

[msss.gouv.qc.ca/mammographie](http://msss.gouv.qc.ca/mammographie)

